



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R76-2026-138

PUBLIÉ LE 9 MARS 2026

Sommaire

SGAR Occitanie /

R76-2026-03-09-00001 - Arrêté préfectoral portant modification de l'arrêté préfectoral du 15 janvier 2021 portant composition du comité de bassin Adour-Garonne (1 page)

Page 3

SGAR Occitanie

R76-2026-03-09-00001

Arrêté préfectoral portant modification de
l'arrêté préfectoral du 15 janvier 2021 portant
composition du comité de bassin
Adour-Garonne

Préfet coordonnateur
de bassin Adour-Garonne

Arrêté préfectoral portant modification à l'arrêté préfectoral du 15 janvier 2021 portant composition du comité de bassin Adour-Garonne

Le préfet de la région Occitanie,
Préfet coordonnateur de bassin
Adour-Garonne,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L213-8 et D213-17 à D213-20-1 ;

Vu le décret n° 2020-1062 du 17 août 2020 relatif aux comités de bassin ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 janvier 2021 portant liste des établissements publics territoriaux de bassin, établissements publics d'aménagement et de gestion des eaux, des syndicats mixtes ou autres groupements compétents dans le domaine de l'eau ;

Vu les modifications de l'arrêté préfectoral du 22 juin apportées par les arrêtés préfectoraux du 20 avril 2023, du 27 juin 2023, du 19 septembre 2023, du 4 décembre 2023, du 1^{er} février 2024, du 27 mars 2024, du 23 juillet 2024, du 28 novembre 2024, du 10 mars 2025, du 4 juin 2025, du 22 septembre 2025 et du 8 décembre 2025.

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales d'Occitanie,

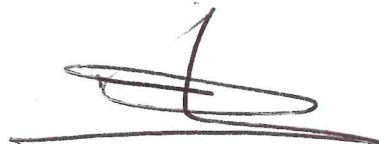
Art.1: Le paragraphe 1 de l'article 3 de l'arrêté préfectoral du 22 juin 2022 portant composition du comité de bassin Adour-Garonne est modifié comme suit

3.1 Associations agréées de protection de la nature, dont une ayant compétence dans le domaine du littoral ou des milieux marins

- Cathy CLEMENT, administratrice de Nature en Occitanie est nommée en remplacement de Frédéric CAMEO PONZ

Art. 2 : Le secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie.

Fait à Toulouse, le 9 mars 2026


Pierre-André DURAND